



DOCUMENT SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS
**Proposition concertée d'un modèle régionalisé de gestion
des ressources naturelles et du territoire**

Préparé en collaboration avec :



**Ressources naturelles
et Faune**

Québec 

Préparé par



Décembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	ii
LISTE DES ANNEXES	ii
INTRODUCTION	1
1.0 MISE EN CONTEXTE.....	3
2.0 PROCESSUS DE CONSULTATION	5
2.1 Processus de consultation sur l'implantation d'une CRRNT.....	5
2.2 Consultation régionale par groupe d'intervenants	7
2.2.1 Synthèse des discussions	7
2.3 Consultation générale de l'ensemble des intervenants.....	8
3.0 MODÈLE DE CRRNT CONCERTÉ	9
3.1 Rôle de la CRRNT	9
3.2 Principes directeurs	9
3.3 Mandats et responsabilités	11
3.4 Structure et fonctionnement	12
3.4.1 La composition de la CRRNT	12
3.4.2 Nomination des membres	14
3.4.3 Mode de fonctionnement	15
3.4.4 Forum régional.....	16
3.5 Liens et interrelations entre les structures	17
4.0 MODALITÉ DE MISE EN OEUVRE.....	18
4.1 Financement de la CRRNT	18
CONCLUSION.....	20

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1: Calendrier des consultations.....	7
Tableau 2 Estimé du budget de fonctionnement	19

FIGURES

Figure 1 : Territoire de la CRÉ Montérégie Est	2
Figure 2 : Démarche d'implantation d'un modèle régionalisé de gestion des ressources naturelles et du territoire	4
Figure 3 : Diagramme séquentiel du processus de consultation	6
Figure 4 : Schéma illustrant la composition de la Table	13
Figure 5 : Les liens et les interrelations entre les structures.....	17

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I Exemple de convocation aux séances de consultation par groupe d'intervenants
ANNEXE II Liste des intervenants invités aux consultations et liste des participants
ANNEXE III Synthèse des interventions par groupe d'intervenants
ANNEXE IV Groupes représentés et mode de nomination à la table des commissaires
ANNEXE V Liste des acronymes

INTRODUCTION

Ce document vise dans un premier temps à mettre en contexte la démarche de régionalisation amorcée par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et le processus de consultations dans le cadre du décret gouvernemental du 17 mai 2006 (décret 415-2006). Ce décret donnait les balises du programme d'implantation des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).

Dans un deuxième temps, le document traite de la synthèse des consultations auprès des principaux intervenants régionaux qui sont touchés par la gestion des ressources naturelles sur le territoire de la CRÉ Montérégie Est (figure 1). Cette synthèse des interventions des acteurs régionaux nous a amené à proposer un modèle de CRRNT. Ce modèle a, par la suite, été validé par une deuxième étape de consultation auprès de ces mêmes acteurs régionaux. Ce document vise donc à présenter le modèle concerté de gestion des ressources naturelles et du territoire qui s'adresse au territoire de la CRÉ Montérégie Est.

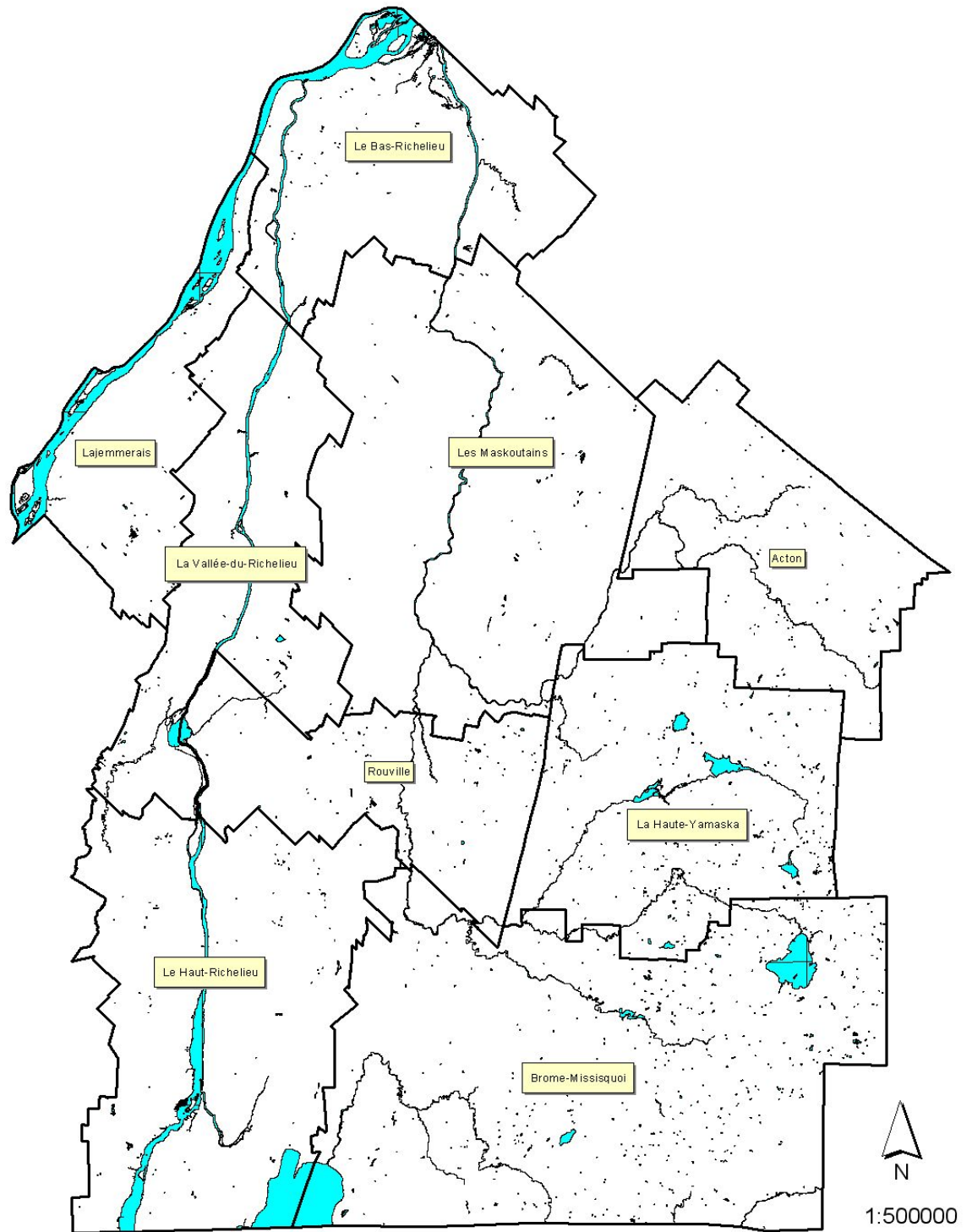


Figure 1 : Territoire de la CRÉ Montérégie Est

1.0 MISE EN CONTEXTE

Afin de donner suite aux recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, communément appelée *Commission Coulombe*, le gouvernement a adopté deux décrets afin d'encadrer un processus de régionalisation. Dans le cadre d'un premier décret, qui s'adressait plus particulièrement à un processus d'implantation de commissions forestières régionales, la CRÉ Montérégie Est n'avait pas été considérée. Dans un deuxième décret, le processus de régionalisation s'est étendu à l'ensemble des ressources naturelles sous la juridiction du MRNF (Forêt, Faune, Énergie, Mines). Dans ce contexte, le processus de consultation sur l'implantation des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) s'inscrit dans la démarche illustrée à la figure 2.

DÉMARCHE D'IMPLANTATION D'UN MODÈLE RÉGIONALISÉ DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE

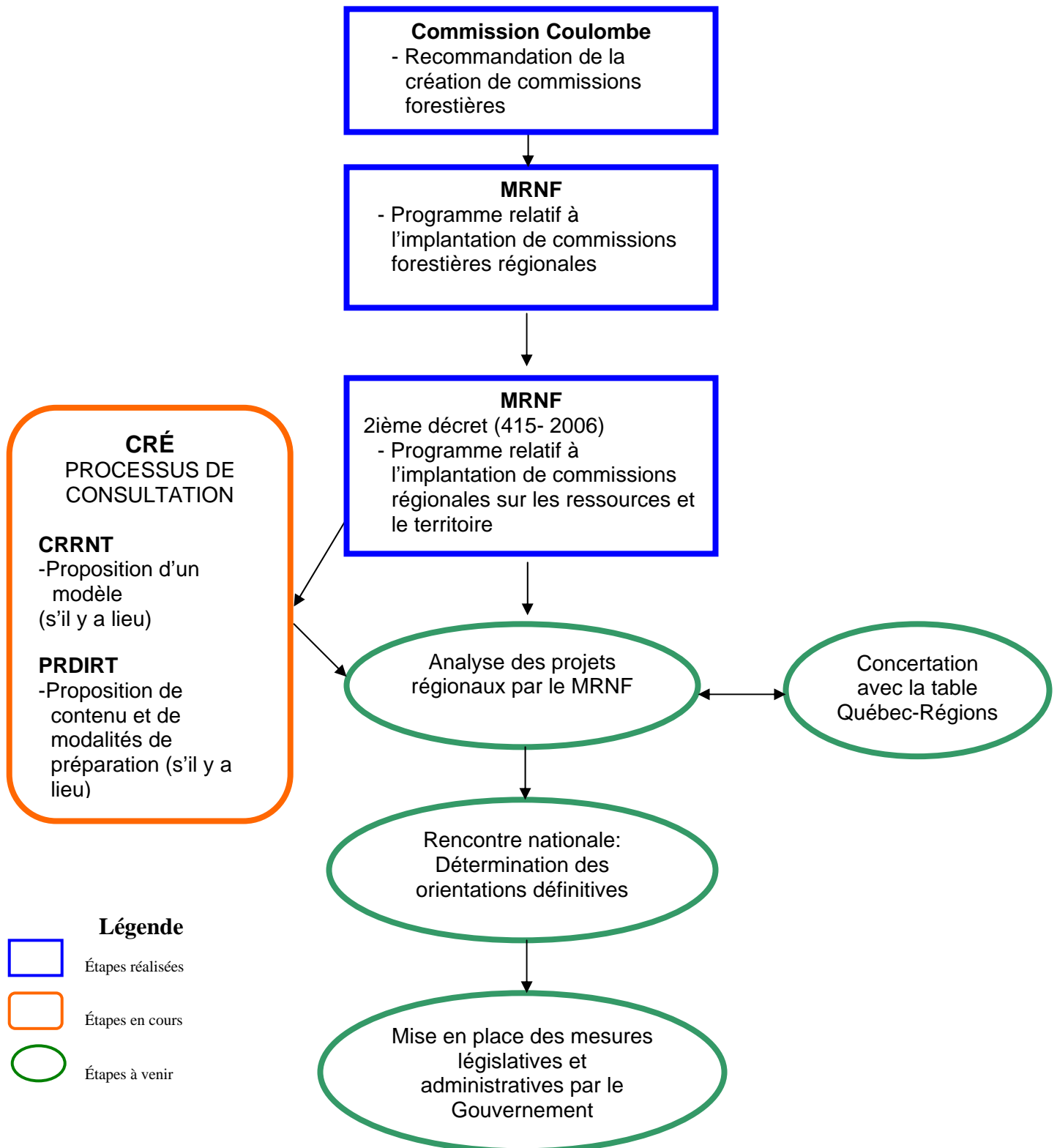


Figure 2 : Démarche d'implantation d'un modèle régionalisé de gestion des ressources naturelles et du territoire

2.0 PROCESSUS DE CONSULTATION

2.1 Processus de consultation sur l'implantation d'une CRRNT

Le diagramme séquentiel de la figure 3 présente les principales étapes du processus de consultation sur l'implantation de CRRNT.

Le processus de consultation comporte principalement trois étapes qui sont les suivantes :

Étape 1 - Consultation régionale par groupe d'intervenants

Rencontre des intervenants régionaux dans le cadre de séances de consultation afin de recueillir le point de vue des participants sur l'opportunité de créer une CRRNT dans le cadre du processus proposé par le MRNF.

Étape 2 – Consultation générale de l'ensemble des intervenants

Faire la synthèse des interventions des participants. Dans le cas où les perceptions sont favorables dans une large mesure, élaborer une proposition de CRRNT préliminaire qui sera soumise à l'ensemble des intervenants consultés dans l'étape 1.

Étape 3 - Modèle de CRRNT concerté

La proposition de CRRNT bonifiée est soumise à la CRÉ. Celle-ci fera part de la position régionale au MRNF en décembre 2006.

Diagramme séquentiel des activités pour la préparation d'un modèle régionalisé de gestion des ressources naturelles et du territoire

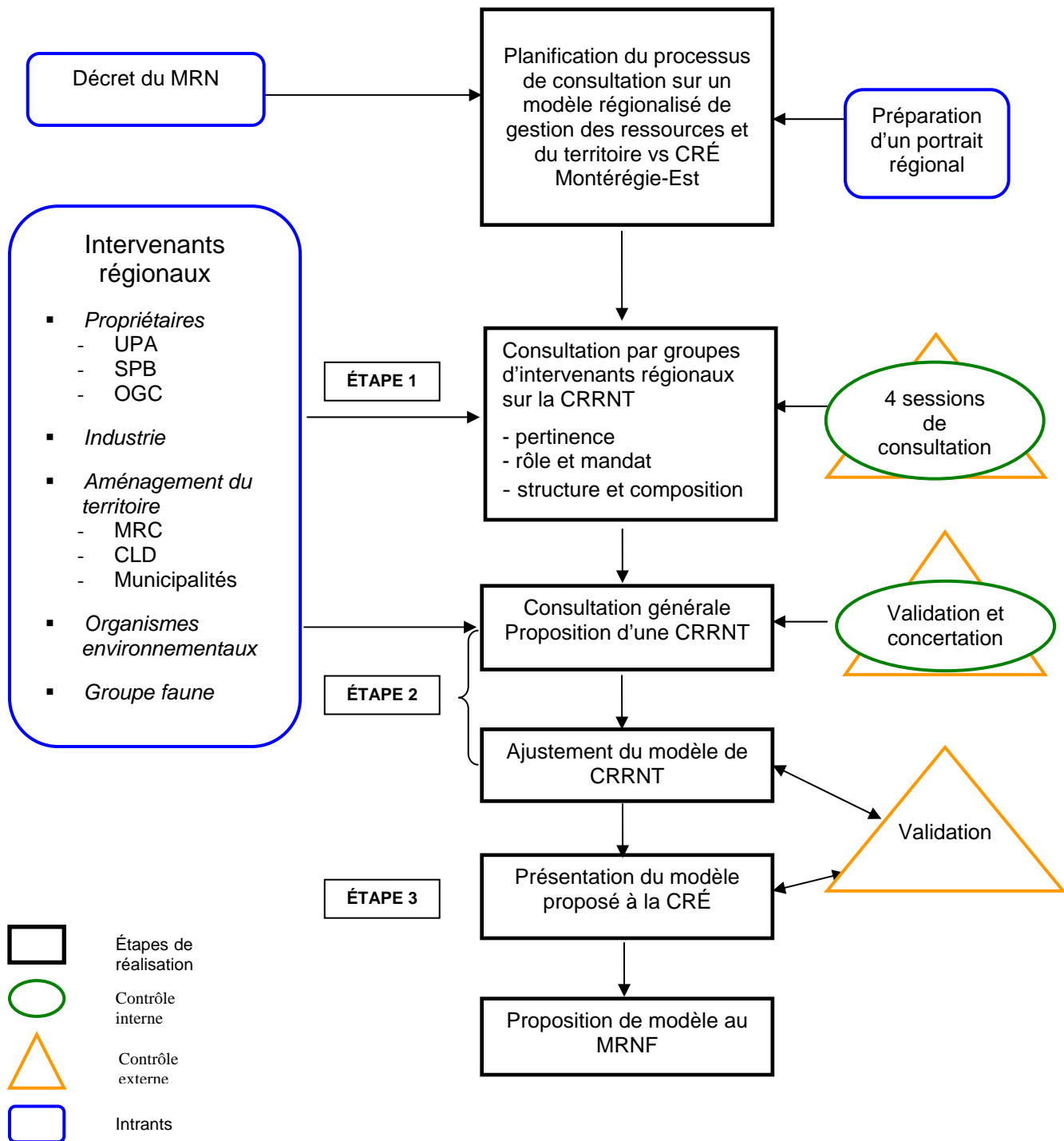


Figure 3 : Diagramme séquentiel du processus de consultation

2.2 Consultation régionale par groupe d'intervenants

La première étape de la consultation visait à recueillir les commentaires de cinq grands groupes d'intervenants. Les groupes consultés sont des organismes représentatifs du milieu qui touchent une portion significative du territoire de la CRÉ Montérégie Est. Un exemple de convocation est présenté à l'annexe I

Afin de faciliter les échanges et laisser les intervenants s'exprimer plus librement, quatre sessions de consultation ont été tenues en fonction des divers groupes visés. Le calendrier de réalisation de la première étape de consultation était le suivant :

Tableau 1: Calendrier des consultations

Groupes	Lieu	Date et heure
Propriétaires forestiers et industriels	MRC Brome-Missisquoi (salle du conseil)	26 septembre 2006 18h30 à 21h00
Développement du territoire	Hôtel de ville de McMasterville	12 octobre 2006 13h30 à 16h00
Protection et mise en valeur de l'environnement	Hôtel de ville de McMasterville	12 octobre 2006 19h00 à 21h30
Mise en valeur et utilisateurs fauniques	Édifice Place Charles-Lemoyne, Longueuil	17 octobre 2006 19h00 à 21h30

La liste des organismes invités ainsi que ceux qui ont pris part aux consultations (étapes 1 et 2) est présentée à l'annexe II.

2.2.1 Synthèse des discussions

Lors des séances de consultation, chacun des points de discussion étaient précédés d'une mise en situation suivie de questions. Les différents questionnements ont été abordés selon les thèmes suivants :

- La pertinence de procéder à la création d'une commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire ;
- Le rôle et les mandats d'une CRRNT ;
- La structure et la composition d'une CRRNT.

La synthèse des discussions a servi de base pour l'élaboration d'une proposition d'un modèle préliminaire de CRRNT. Les mises en situation, les questions ainsi que la synthèse des discussions, en fonction des trois principaux thèmes retenus, sont présentées dans le document de consultation préparé dans le cadre de la consultation générale. Ce document présente aussi la première proposition de modèle de CRRNT. Ce modèle est issu de l'harmonisation des perceptions et recommandations de chacun des groupes d'intervenants. Dans l'ensemble on peut dire que, de façon unanime, les opinions étaient favorables, ou non opposées, à la création d'une CRRNT. Les points de vue des participants exprimaient une convergence au niveau du caractère que devait avoir cette Table.

La synthèse des interventions par groupe d'intervenants est présentée à l'annexe III.

2.3 Consultation générale de l'ensemble des intervenants

La consultation générale a eu lieu à l'hôtel de ville de McMasterville le 14 novembre 2006 de 13h30 à 16h00. Celle-ci visait à concerter et harmoniser la vision de l'ensemble des acteurs régionaux concernant le modèle de CRRNT élaboré à partir de la première étape de consultation (voir le document de consultation). Tous les organismes (voir annexe II), qu'ils aient participé ou non à la première phase de consultation, ont été invités à venir s'exprimer lors de cette assemblée.

Dans l'ensemble, le modèle préliminaire a été bien accueilli par les organismes présents. La plupart des interventions visaient à apporter des précisions sur la manière de libeller certains éléments du modèle proposé. Par conséquent, des ajustements relativement mineurs, touchant principalement les principes directeurs et la composition de la Table, ont été apportés par rapport au premier modèle proposé. Le modèle de CRRNT concerté, qui a fait consensus suite au processus de consultation, est présenté au chapitre 3.

3.0 MODÈLE DE CRRNT CONCERTÉ

3.1 Rôle de la CRRNT

RÔLE DE LA CRRNT

Soumettre des recommandations et accompagner les décideurs ⁽¹⁾ régionaux dans les actions qui touchent la gestion des ressources naturelles sur le territoire de la CRÉ. La commission vise à donner une vision intégrée de la gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement durable. La CRRNT relève du conseil d'administration de la CRÉ.

⁽¹⁾ CRÉ, MRC et municipalités

3.2 Principes directeurs

Dans le cadre du processus d'implantation des CRRNT, le MRNF a fixé certains principes de base devant être pris en compte dans la réflexion des régions. Dans le cadre des consultations de la CRÉ Montérégie Est, des principes directeurs ont été amenés dans le but de donner le caractère spécifique de la CRRNT recherché par les organismes régionaux. Les principes directeurs retenus sont les suivants :

PRINCIPES DIRECTEURS

- La CRRNT relève directement de la CRÉ et se veut une instance crédible et reconnue par celle-ci;
- La mise en place de la CRRNT fait en sorte qu'il n'y ait pas de dédoublement de structures;
- La CRRNT doit être une structure légère avec un nombre limité de membres;
- La CRRNT est une table de concertation à caractère technique plutôt que politique (pas majoritairement composée d'élus) qui formule des recommandations à la CRÉ;
- La CRRNT a un caractère consultatif auprès des intervenants régionaux;
- La CRRNT doit être représentative du milieu afin de donner plus de légitimité à ses interventions (représentativité territoriale et sectorielle);
- Les décisions et/ou orientations prises par la CRRNT doivent se prendre sur la base du consensus des participants;
- Les ministères siègent au sein de la CRRNT mais à titre de personnes ressources (membres observateurs);
- La CRRNT, par son plan de développement intégré, vise l'intégration des connaissances des partenaires régionaux dans le respect des documents de planification existants et reconnus;
- La CRRNT reçoit ses mandats de la CRÉ;
- La CRRNT est financée à long terme à partir de fonds gouvernementaux spécifiques.

3.3 Mandats et responsabilités

La CRRNT a un rôle consultatif qui ne se substitue pas au rôle décisionnel de la CRÉ et des MRC.

MANDATS ET RESPONSABILITÉS

- Élaborer un plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT)
- Assurer la coordination du suivi des orientations et des moyens de mise en œuvre du PRDIRT;
- Favoriser l'harmonisation des orientations prévues aux documents de planification et de gestion des ressources naturelles sur le territoire de la CRÉ, par exemple : Schémas d'aménagement des MRC, Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants, Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'AFM, Plan de gestion des ressources fauniques du MRNF;
- Élaborer des positions éclairées sur les enjeux régionaux qui ont une incidence directe ou indirecte sur la gestion des ressources naturelles (ex. Développement éolien, pistes de VHR, projets de sylviculture intensive, protection des écosystèmes forestiers exceptionnels...)
- Proposer des orientations et donner des avis sur la priorisation de projets dans le cadre des programmes existants ou à venir. (ex. processus de sélection de projets dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II);
- Tenir des consultations publiques sur des enjeux touchant la gestion des ressources naturelles;
- Produire périodiquement un bilan sur le suivi du PRDIRT et sur les actions régionales, en terme de gestion intégrée des ressources naturelles.

3.4 Structure et fonctionnement

3.4.1 La composition de la CRRNT

La table des commissaires constitue le lieu où s'exerce la concertation entre les représentants dûment désignés par les organismes partenaires de la région. Les personnes qui sont éligibles pour y siéger doivent représenter un organisme ou une entreprise qui a une incidence sur le territoire de la CRÉ. Les représentants nommés doivent être reconnus par leurs pairs pour leur compétence et leur sens du jugement. La table des commissaires vise à donner une représentativité régionale optimale sans toutefois trop alourdir son mode de fonctionnement. La figure 4 présente schématiquement la composition de la Table.

Certains organismes régionaux qui possèdent des outils de planification ou de gestion des ressources ont été identifiés dans leur secteur respectif.

COMPOSITION DE LA TABLE DES COMMISSAIRES :

Table de 22 commissaires :

- Deux (2) représentants des élus;
- Neuf (9) représentants territoriaux soit un par MRC;
- Huit (8) représentants sectoriels, répartis comme suit :
 - Deux (2) pour le secteur forêt (dont 1 de l'AFM)
 - Deux (2) pour le secteur faune
 - Un (1) pour les organismes de bassins versants
 - Un (1) pour le secteur environnement
 - Un (1) pour le secteur récréation
 - Un (1) pour le secteur développement économique
- Trois (3) représentants des propriétaires du milieu agro-forestier (Syndicats de producteurs de bois (2), UPA (1));
- Membres observateurs (MRNF, MAMR, MAPAQ, MDDEP)

COMPOSITION DE LA CRRNT MONTÉRÉGIE-EST

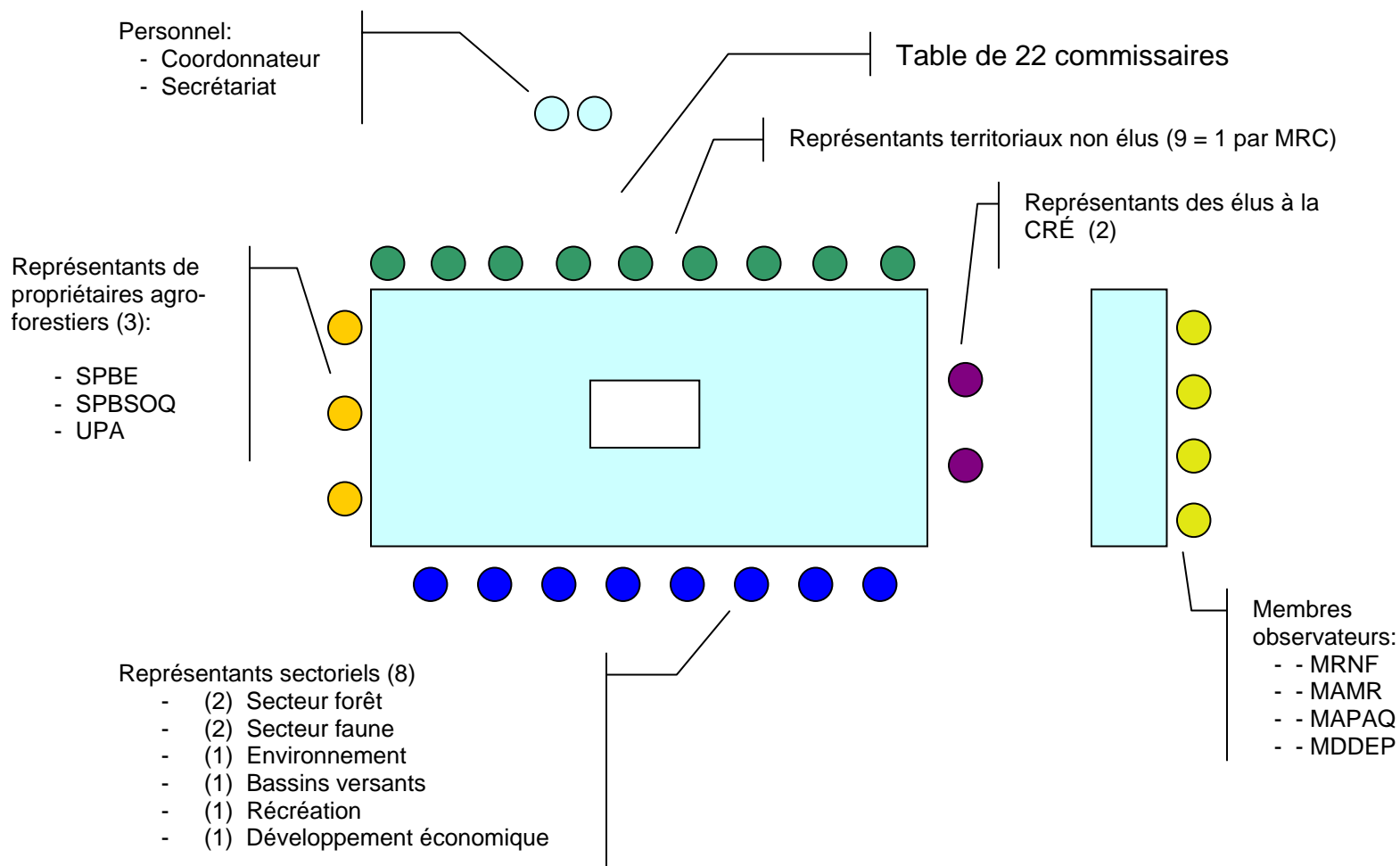


Figure 4 : Schéma illustrant la composition de la Table

3.4.2 Nomination des membres

NOMINATION DES MEMBRES

La nomination des commissaires s'effectue par collège électoral en fonction des catégories d'intervenants et des secteurs identifiés. Chaque groupe voit à la nomination de son ou ses représentants à la table. La nomination des commissaires sera validée par la CRÉ

La liste des principaux intervenants régionaux est présentée par groupe à l'annexe IV. Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive. La CRÉ pourra bonifier cette liste selon des critères de représentativité et selon les demandes et propositions qui lui seront adressées.

Durée du mandat :

DURÉE DU MANDAT

La durée des mandats des commissaires est de deux ans afin d'assurer une continuité dans les différents dossiers.

Chaque siège se voit attribuer un numéro, les nombres pairs sont à renouveler les années se terminant par un chiffre pair et de même pour les nombres impairs.

Lorsqu'un siège devient vacant pour diverses raisons, les membres de la CRRNT peuvent demander au collège électoral de nommer un nouveau représentant. Les membres de la commission ont aussi l'option de ne pas demander le remplacement si la période vacante est moins de 4 mois. Un commissaire qui quitte l'organisme qu'il représente ou qui l'a mandaté doit aussitôt libérer son siège au sein de la CRRNT.

Membres observateurs :

MEMBRES OBSERVATEURS

Les ministères qui ont un lien avec les ressources naturelles sont invités à participer à la CRRNT à titre de conseiller et de personnes-ressources.

Ces membres n'exercent pas de droit de vote. Les ministères invités pourraient être les suivants :

- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ;
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ;
- Ministères de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ;
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

3.4.3 Mode de fonctionnement

L'administration de la CRRNT est sous la responsabilité de la CRÉ. Celle-ci peut mandater un organisme existant pour en assurer la coordination. La CRRNT dispose de ses propres règles et modalités de fonctionnement qui seront définies de manière détaillée dans ses règlements intérieurs. Voici quelques composantes du règlement intérieur et du mode de fonctionnement qui sont proposées à la CRÉ :

MODE DE FONCTIONNEMENT

- La nomination des officiers (président et vice-président) se fait annuellement parmi les commissaires en poste;
- Le quorum pour qu'une assemblée puisse délibérer légitimement est établi à 50 % plus 1, avec la présence d'au moins deux représentants des groupes sectoriels et deux représentants des autres groupes ;
- Le mode de prise de décision privilégié est le consensus. Les commissaires doivent tenter par divers moyens d'établir un consensus sur toute position prise par la CRRNT;
- Un mécanisme de règlement de litige pourrait s'inspirer du processus suivant : si un consensus n'est pas atteint sur une proposition principale ou une proposition amendée, le président peut décider que la question soit prise en délibérée jusqu'à la prochaine réunion. À défaut de pouvoir établir le consensus, une résolution est adoptée lorsque le 2/3 des commissaires présents a voté en sa faveur ;
- La CRÉ demeure l'instance décisionnelle finale.

3.4.4 Forum régional

Le forum régional est constitué des différents organismes régionaux qui sont touchés par la gestion des ressources naturelles. La liste des principaux organismes invités aux consultations est présentée à l'annexe II. Cette liste, sans être nécessairement exhaustive, constitue la majeure partie du forum régional.

Le forum régional est invité à l'assemblée générale annuelle pour connaître les activités de la CRRNT. Dans le cadre de processus de consultation, tel que prévu dans l'élaboration du PRDIRT, le forum régional sera convoqué pour valider les orientations proposées.

3.5 Liens et interrelations entre les structures

Les liens et les interrelations de la CRRNT avec les structures existantes sont présentés schématiquement à la figure 5 :

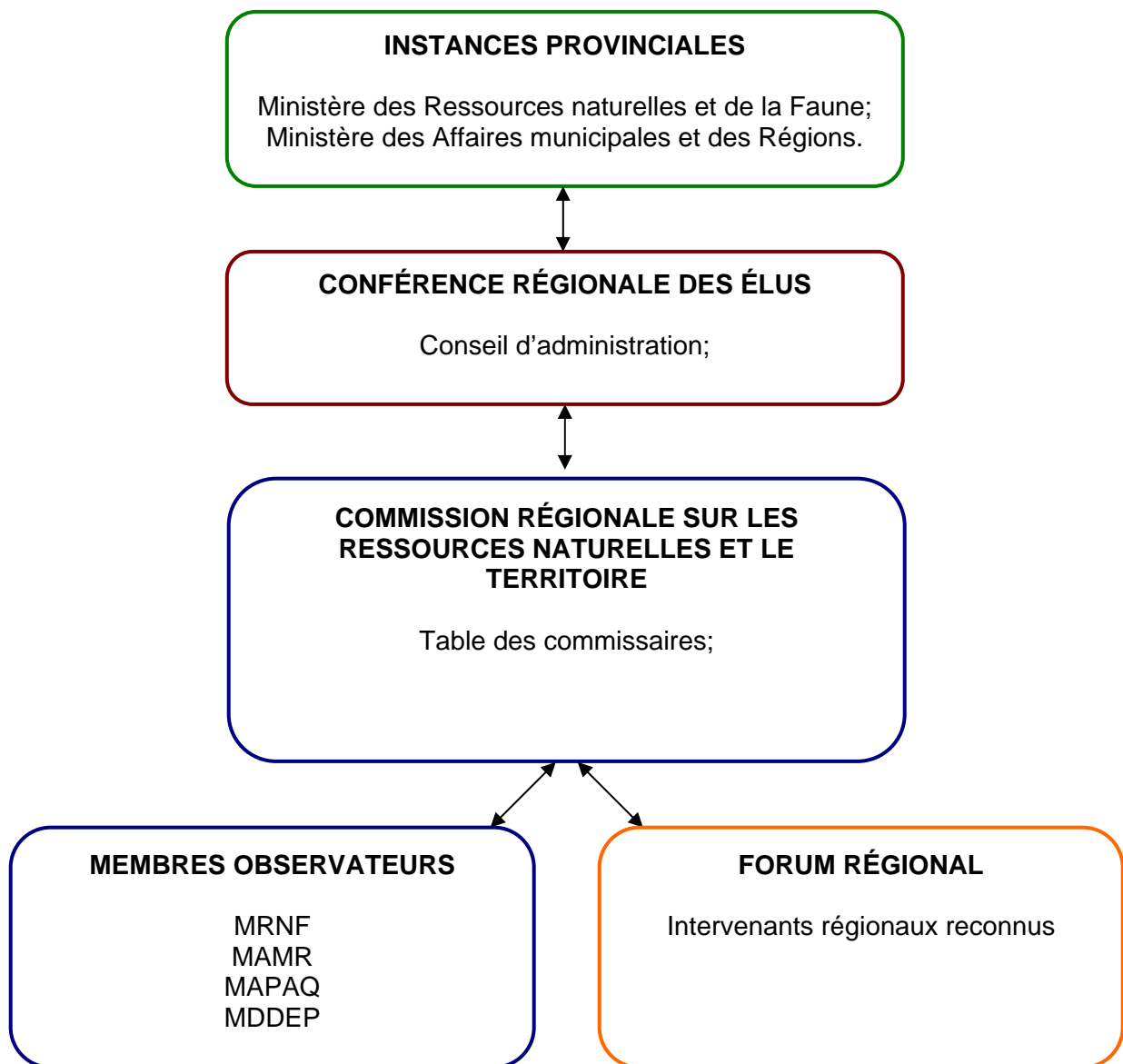


Figure 5 : Les liens et les interrelations entre les structures

4.0 MODALITÉ DE MISE EN OEUVRE

À la suite des consultations, la CRÉ doit soumettre au MRNF, si elle le juge à propos, un projet de proposition de modèle de CRRNT adapté au contexte régional en décembre 2006. Le Ministère fera l'analyse des différents projets régionaux, en consultation avec la Table Québec-régions, en regard des dispositions administratives et législatives qu'ils impliquent. Par la suite, le MRNF présidera une rencontre nationale sur la régionalisation de la gestion des ressources naturelles pour convenir des orientations à proposer au gouvernement. Suite à ce processus, le Ministère proposera les mesures à adopter pour implanter les CRRNT à l'échelle du Québec.

L'implantation définitive des CRRNT et la préparation de PRDIRT seront mises en œuvre de manière officielle lorsque les orientations gouvernementales seront arrêtées et que les mesures législatives et administratives seront en place.

4.1 Financement de la CRRNT

Le financement de la CRRNT devrait être issu d'un programme ministériel, tel que celui du «Programme relatif à l'implantation de commissions régionales sur les ressources naturelles et du territoire et à la conception et à la préparation des plan régionaux de développement intégré des ressources et du territoire». La CRRNT devrait être financée, à long terme, à partir de fonds gouvernementaux spécifiques. Bien que l'objectif soit de mettre sur pied une organisation légère, les opérations d'une CRRNT nécessiteront les services d'un coordonnateur et d'un secrétariat. Le budget de fonctionnement sommaire estimé de la CRRNT est présenté au tableau 2. Notons que ce budget de fonctionnement ne comprend pas les frais relatifs à l'élaboration du PRDIRT.

Tableau 2 Estimé du budget de fonctionnement

Poste de dépenses	Montant estimé
Salaires	80 000 \$
Rencontre de la commission, du forum et des comités de travail	6 000 \$
Loyer	8 000 \$
Matériel de bureau et équipements informatiques	5 000 \$
Frais de communication (internet, téléphone...)	3 000 \$
Frais de bureau (poste, photocopie...)	3 000 \$
Frais de représentation et de déplacement	10 000 \$
Formation et documentation	2 000 \$
Frais d'administration	8 000 \$
Total	125 000 \$

Certains intervenants ont mentionné que des montants devraient être prévus pour compenser le coût de certains frais afférents à leur participation aux travaux de la CRRNT.

CONCLUSION

Bien qu'abondantes sur le territoire de la CRÉ Montérégie Est, les ressources à la fois forestières, hydriques et fauniques sont grandement sollicitées par les multiples usages et les modes de tenures présents sur le territoire. La localisation régionale, à l'extrême sud de la province, favorise une grande diversité tant faunique que floristique. Plusieurs enjeux économiques se côtoient comme l'utilisation de la matière ligneuse, l'agriculture, l'acériculture, les industries de transformation, le développement urbain, la chasse et les activités de plein air. Plusieurs intervenants détiennent des outils de connaissance, de planification, de mise en valeur, d'aménagement et de développement des ressources du territoire (ex. MRC, AFM, organisme de bassins versants, MRNF ...). Bien qu'il existe des tables de concertation sectorielles, chaque groupe d'acteurs régionaux joue un rôle distinct, souvent avec peu d'interaction avec d'autres groupes qui agissent sur des ressources connexes.

Le processus de consultation, réalisé dans le cadre du décret (no. 415-2006) relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources et le territoire (CRRNT), visait dans un premier temps, à se positionner sur la pertinence de créer une telle instance et à développer, le cas échéant, une position régionale sur ce que devraient être son rôle, ses mandats, sa structure et son mode de fonctionnement. Lors d'une première étape du processus, chaque groupe d'intervenants était convié à se prononcer sur l'implantation d'une CRRNT de manière distincte lors de quatre séances de consultation. Suite à cette étape, un document de consultation présentant la synthèse des discussions ainsi qu'un modèle de Commission émanant de ces rencontres a été produit. Cette proposition a par la suite été soumise aux intervenants régionaux lors d'une consultation générale.

Lors de la consultation générale, les participants ont tous adhéré à la proposition de CRRNT. Des ajustements relativement mineurs ont été apportés à la première proposition afin de refléter les interventions et les préoccupations des participants. Le présent document constitue donc la synthèse du processus de consultation. Nous soumettons le rapport synthèse à la CRÉ, qui est l'instance décisionnelle, pour qu'elle se positionne par rapport à la démarche proposée par le MRNF.

ANNEXE I

Exemple de convocation aux séances de consultation par groupe d'intervenants

INVITATION

CONSULTATION VISANT À PROPOSER UN OU DES CONCEPTS DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES NATURELLES EN MONTÉRÉGIE EST

GROUPE REPRÉSENTANT LES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Quand : Jeudi, le 12 octobre 2006, de 13h30 à 16h00,
Où : Hôtel de ville de McMasterville, Centre communautaire
intégrés, 255, boul. Constable

Pourquoi êtes-vous consultés ?

Dans la foulée de la mise en place dans plusieurs régions du Québec de Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, la CRÉ Montérégie-Est a mandaté l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) afin de procéder à une étude et une consultation visant à évaluer la pertinence, le rôle et la composition d'une possible table de concertation sur les ressources naturelles et le territoire.

Afin de donner suite aux recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, communément appelé *Commission Coulombe*, le gouvernement du Québec a adopté un décret afin d'encadrer un processus de régionalisation et d'instituer un nouveau partage des pouvoirs. Cette consultation s'insère dans ce processus de régionalisation.

Qui est consulté ?

Les groupes consultés sont des organismes représentatifs du milieu qui touchent une portion significative du territoire de la CRÉ Montérégie-Est. Les catégories de groupes consultés sont :

- Les propriétaires et/ou producteurs forestiers
- Les industriels forestiers
- Les organismes de protection et de mise en valeur de l'environnement
- Les organismes de mise en valeur et utilisateurs des ressources fauniques
- Les organismes de développement du territoire (MRC, CLD, municipalité)

Afin de faciliter les échanges et répartir les intervenants, trois sessions de consultation seront tenues en fonction des divers groupes visés. La présente convocation concerne les groupes cités en rubrique.

Quel est le déroulement de la session de consultation ?

13h30-14h15 Présentation d'un portrait régional du secteur forestier et des ressources naturelles de la CRÉ Montérégie Est

14h15-16h00 Forum de discussion : Présentation de courts préambules pour susciter la discussion. Une durée de l'ordre de 20 à 30 minutes sera allouée pour débattre chaque question.

Les questions adressées sont les suivantes :

1. Quels sont les enjeux (objectifs) d'une régionalisation de la gestion des ressources dans le contexte où les terres du domaine public sont pratiquement absentes sur le territoire. ?
2. A-t-on besoin d'une nouvelle structure décisionnelle ou plutôt d'un nouveau modèle de concertation ?
3. Quels seraient le statut (consultatif ou décisionnel) et la composition d'une possible Commission régionale?
4. Quel serait son rôle en regard des organismes qui ont déjà des outils d'aménagement et de gestion des ressources et du territoire?

Nous souhaitons vivement recueillir vos commentaires et connaître votre vision sur l'enjeu de la régionalisation de la gestion des ressources naturelles de la région. C'est l'occasion de vous impliquer dans le développement durable de notre région!

Nous vous invitons à confirmez votre présence ou communiquez avec nous pour de plus amples informations à :

Agence forestière de la Montérégie
Tél. (450) 266-5402 ou sans frais au 1-877-266-5402
Télec.(450) 266-5402
Courriel : afm@afm.qc.ca

Luc Dumouchel, ing f.
Directeur général
Agence forestière de la Montérégie

ANNEXE II

Liste des intervenants invités aux consultations et liste des participants

CRÉ Montérégie Est

Liste des organismes invités aux consultations

Nom de l'organisme

Appalachian Corridor Appalachien (ACA)

Centre de la Nature du Mont-St-Hilaire

CLD Acton

CLD Brome-Missisquoi

CLD Le Bas-Richelieu

CLD Longueuil

CLD de la Vallée-du-Richelieu

CLD Cœur de la Montérégie

CLD Le Haut-Richelieu

Comité de concertation et de valorisation de la rivière Richelieu (COVABAR)

Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY)

Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM)

Corporation du bassin versant de la Baie Missisquoi

Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield

Groupement forestier du Haut-Yamaska

MRC Acton

MRC La Haute-Yamaska

MRC La Vallée-du-Richelieu

MRC Lajemmerais

MRC Le Bas-Richelieu

MRC Le Haut-Richelieu

MRC Les Maskoutains

MRC Brome-Missisquoi

MRC Rouville

Nature-Action Québec (NAQ)

Scierie Les Bois Riants

Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec (SPFSOQ)

Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie (SPB Estrie)

Ministères

Ministère des Affaires Municipales et des Régions (MAMR)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) – Direction régionale de Montréal

Ministère de l'Agriculture, des Pêcherie et de l'Alimentation (MAPAQ) – Direction régionale de la Montérégie Est

Liste des participants aux consultations

<u>Nom de la personne</u>	<u>Nom de l'organisme</u>
Daniel Arpin	Ville de St-Ours
Onil Beaudoin	Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe
Stéphane Bernier	SPB Estrie
Réjean Bessette	Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe
Frédéric Bonner	CLD Acton
Marcel Comiré	COVABAR
Stéphanie Côté	Nature-Action Québec
François Daudelin	MRC Brome-Missisquoi
Chantal D'Auteuil	Corporation du bassin versant de la Baie Missisquoi
Richard Godère	Scierie Les Bois Riants
Marc-André Guertin	Centre de la Nature du Mont-St-Hilaire
Marie-Pierre Jettée-Lavallée	St-Mathias-sur-Richelieu
Michel Lacharité	SPFSOQ
François Lafrenière	COVABAR
Normand Lamothe	Fédération des trappeurs du Québec
Christiane Marcoux	MRC Le Haut-Richelieu
Richard Marois	CREM
Martin Massicotte	MRC Lajemmerais
Isabelle Ménard	Ville d'Otterburn Park
Hugues Méthot	Groupement forestier du Haut-Yamaska
Noël Morin	SPB Estrie

Julio Neri	UPA St-Jean-Valleyfield
Yvon Pesant	Saint-Marcel-sur-le-Richelieu
Armand Plourde	SPFSOQ
Daniel Racine	Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe
Martine Ruel	COGEBY
François Sénécal	MRC La Vallée-du-Richelieu
Stéphane Tanguay	Nature-Action Québec
Raymond Thibeault	SPB Estrie

Ministères

Jacques Cardinal	MRNF– Forêt Québec
André Dicaire	MRNF - Faune Québec
Guy Coulombe	MAMR

ANNEXE III

Synthèse des interventions par groupe d'intervenants

RÉSULTAT DES CONSULTATIONS POUR L'IMPLANTATION DE COMMISSIONS RÉGIONALES DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (CRRNT)

ORGANISMES REPRÉSENTANT LES PROPRIÉTAIRES AGRO-FORESTIERS ET LES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE – CRÉ MONTÉRÉGIE-EST

Organismes représentés	Pertinence	Structure	Rôle et mandats
UPA	<p>- Une table de concertation serait pertinente pour discuter des préoccupations des propriétaires en milieu agricole. Plusieurs problématiques sont à débattre au point de vue des ressources présentes en territoire agricole, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « En contexte agricole, on ne peut se permettre de garder du bois juste pour le patrimoine. Il faudrait des incitatifs pour la conservation des boisés, les milieux humides et les bandes riveraines (ex. exemption taxes). » • Les agriculteurs sentent une certaine iniquité entre les milieux urbanisés et la zone rurale : « En ville on peut déboiser pour développer, mais en campagne on peut plus déboiser pour cultiver. » • On aurait besoin de plus de ressources professionnelles et une main-d'oeuvre pour aider les agriculteurs à faire la mise en valeur de leur boisé : « Les propriétaires (agriculteurs) ne sont pas nécessairement prêts ou outillés pour l'exploitation forestière. Les agriculteurs n'ont plus le temps de travailler dans le bois. » 	<p>- Les membres des CRRNT devraient être représenté par des organismes et non « monsieur tout le monde ».</p> <p>- La structure ne doit pas être à majorité composée d'élus : « Pas chaud à l'idée que la CRRNT soit composée seulement d'élus ».</p> <p>- Importance de la représentativité. Les communautés locales doivent être mieux représentées : « les élus de petites municipalité doivent être aussi bien représentés que les grandes. »</p>	<p>Table de concertation pour discuter de la gestion des ressources naturelles en milieu agricole en prenant en compte le point de vue des propriétaires.</p>
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	<p>Ça prend un organisme pour faire de la concertation pour les activités qui impliquent plusieurs ressources (forêt-faune). Il y a plusieurs exemples de problématiques qui pourraient être discutés à cette table :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « La présence d'un EFE est une contrainte pour le propriétaires, aucun dédommagement de prévu. » - « Le schéma d'aménagement aussi apporte des contraintes, par exemple la protection des bandes riveraines. » - « FAPAQ, grosses retombées en Montérégie, mais l'argent est réinvesti en forêt publique (SÉPAQ). » <p>Préoccupation au niveau du financement : « Va-t-il y avoir un budget associé à la création de la CRRNT. »</p>	<p>- Important d'avoir une bonne représentativité : « tout le monde doit pouvoir, autant que possible, tirer profit des concertations. »</p> <p>- Des élus devraient être représentés pour amener les préoccupations du milieu à la CRÉ.</p> <p>- Les élus choisis pour siéger à la CRRNT devraient avoir des affinités avec les ressources naturelles et le territoire.</p> <p>- Le syndicat et l'UPA devrait au moins avoir un siège.</p> <p>« Ça pourrait être un groupe existant mais amélioré (ex : agence plus) »</p>	<p>- Le rôle de la CRRNT va dans le même sens que celui de la CRÉ, soit un rôle de concertation.</p> <p>- Cet organisme pourrait être en mesure d'aller chercher des argentés pour donner des incitatifs ou des compensations pour les propriétaires afin de favoriser la protection des milieux forestiers particuliers.</p>

RÉSULTAT DES CONSULTATIONS POUR L'IMPLANTATION DE COMMISSIONS RÉGIONALES DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (CRRNT)

ORGANISMES REPRÉSENTANT LES PROPRIÉTAIRES AGRO-FORESTIERS ET LES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE – CRÉ MONTÉRÉGIE-EST

Organismes représentés	Pertinence	Structure	Rôle et mandats
SPFSOQ	<ul style="list-style-type: none"> - Une commission est pertinente. Actuellement, la majeure partie des outils et programmes se retrouve au niveau des MRC. Avec les CRÉ, on change le niveau d'intervention. Si les organismes de propriétaires sont absents et non représentés, il y aura un problème de représentativité. - Il faut un organisme pour établir les priorités régionales. Il ne faut pas que la structure soit trop lourde. - Le propriétaire est souvent peu consulté malgré que les activités et projets se passent chez eux. - Une table minimise les énergies de représentation pour les intervenants (au lieu de faire le tour des MRC). 		
UPA Acéricole			
GFHY	Cet intervenant semblait être en accord avec les orientations amenées pour les besoins de concertation.		
Industrie (Richard Godère)	Cet intervenant semblait être en accord avec les orientations amenées pour les besoins de concertation.	L'industrie et les utilisateurs ont chacun un intérêt vis-à-vis les ressources.	

RÉSULTAT DES CONSULTATIONS POUR L'IMPLANTATION DE COMMISSIONS RÉGIONALES DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (CRRNT)

ORGANISMES REPRÉSENTANT LES PROPRIÉTAIRES AGRO-FORESTIERS ET LES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE – CRÉ MONTÉRÉGIE-EST

Organismes représentés	Pertinence	Structure	Rôle et mandats
<p style="text-align: center;">RÉSUMÉ</p>	<p>Une CRRNT serait pertinente pour traiter de dossiers reliés aux ressources naturelles à l'échelle de la CRÉ (qui touchent plusieurs MRC).</p> <p>Une CRRNT en tenure privée doit tenir compte du point de vue des propriétaires agro-forestiers.</p> <p>Les propriétaires profitent peu des retombées économiques des ressources naturelles qui impliquent plusieurs aspects (forêt, faune, énergie...)</p>	<p>Représentation d'élus pour permettre le lien avec la CRÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élus ne sont pas majoritaire (2 élus) - Favoriser la présence d'élus avec une sensibilité aux dossiers des ressources naturelles <p>La CRÉ doit considérer une CRRNT constituer de représentants d'organismes représentatifs (pas des individus qui représentent leur propre intérêt) :</p> <p>Représentants de propriétaires, de l'industrie et de l'environnement (Développement durable), en plus de représentant des ressources (Forêt, faune, mine, eaux...)</p> <p>10-12 sièges</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Produire le plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (avec autonomie) - Faire un suivi du PRDIRT - Recommandations aux élus (décideurs) sur tous les sujets qui concernent directement ou indirectement les ressources naturelles et le territoire

RÉSULTAT DES CONSULTATIONS POUR L'IMPLANTATION DE COMMISSIONS RÉGIONALES DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (CRRNT)

ORGANISMES LIÉS À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – CRÉ MONTÉRÉGIE-EST

Organismes représentés	Pertinence	Structure	Rôle et mandats
CRÉ Montérégie-Est	<p>- Une table de concertation serait un lieu où apporter les différentes idées, de permettre d'harmoniser les actions de chacun et mettre leur différentes connaissances en commun.</p>	<p>- Pour assurer la représentativité de cette table, il est essentiel que les propriétaires privés puissent être représentés. Ceux-ci doivent pouvoir participer aux discussions et à l'analyse des projets. Ils doivent prendre part aux orientations déterminées par la Table et non se les faire imposer.</p> <p>- Au moins 1 personne par secteur : hydrique, faunique, environnement et forêt.</p>	<p>- Une table consultative permettrait à toutes les MRC qui n'ont pas les mêmes prérogatives, qui ont des règles et des visions différentes, d'harmoniser leurs perceptions dans une perspective d'ensemble. Cette table donnerait l'opportunité d'entendre l'avis de tous.</p> <p>- Une table pourrait recevoir des mandats dont le suivi pourrait se faire par un comité restreint.</p>
MRC la Jemmerais	<p>- Une table ou un guichet unique permettrait une vision d'ensemble, plus régionale; pour aller chercher de l'information et ainsi planifier et intervenir différemment.</p> <p>- Cette table a sa raison d'être. En vase clos, on a du mal à trouver les réponses à nos problèmes. Le fait de mettre ensemble les connaissances et talents de chacun nous permettrait de s'éclairer et s'aider à arriver à nos buts.</p>		<p>- Cette table devrait avoir un mandat consultatif et non décisionnel</p> <p>- La trame de fond et d'harmonisation est le schéma d'aménagement auquel sont soumis les MRC.</p>
MRC Haut-Richelieu		<p>- Les MRC devraient avoir la latitude d'envoyer les représentants de leur choix pour siéger, selon les dossiers.</p> <p>- Il serait bon que 'Cime' du Mont St-Grégoire soit considéré parmi les organismes environnementaux.</p>	<p>- Une table qui aurait un rôle de consultation permettrait aux divers intervenants d'échanger de l'information sur des dossiers précis. Le dossier de éoliennes est un bon exemple de dossier qui touche plusieurs MRC.</p>

RÉSULTAT DES CONSULTATIONS POUR L'IMPLANTATION DE COMMISSIONS RÉGIONALES DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (CRRNT)

ORGANISMES LIÉS À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – CRÉ MONTÉRÉGIE-EST

Organismes représentés	Pertinence	Structure	Rôle et mandats
	<p>- La Montérégie génère environ 500 millions par année (chasse, pêche, plein air...).</p> <p>Certains revenus que la faune génère peuvent être régionalisés afin d'améliorer les retombées pour les intervenants locaux (ex. déléguer des fonds qui viennent des tirages au sort et des permis de chasse).</p> <p>La réallocation des retombés pourrait donner des opportunités à la région de réinvestir sur le territoire pour mettre en valeur les boisés et l'habitat.</p> <p>- Certaines activités comme le trappage peuvent avoir un impact positif en aménagement intégré par la prévention de dommages à des propriétés agricoles.</p>		
MRC Vallée-Richelieu	<p>- Chaque MRC a ses propres prérogatives. Ces prérogatives font que cela pourrait être difficile d'harmoniser ensemble les différents participants.</p> <p>- Une table de discussion serait intéressante pour échanger sur tous les enjeux que les MRC ont en commun.</p>	<p>- Il est important dans la composition de la table de donner une bonne représentativité aux propriétaires (2-3 représentants) Faune Québec</p> <p>- Des gens des MRC et du Monde municipal devraient être présent pour établir une meilleure liaison avec la CRÉ</p> <p>- 1 représentant par MRC pour les enjeux territoriaux</p> <p>- 2-3 représentants d'organismes</p> <p>- Éviter de se faire une structure lourde</p>	<p>- Cette table devrait servir à coordonner les actions mais non pour se substituer au niveau décisionnel qui existe déjà (les élus).</p>
Min. Affaires municipales et régionales		<p>- La composition de la CRRNT pourrait se faire à la carte, c'est-à-dire inviter à siéger les représentants des organismes et ministères qui sont concernés, selon les dossiers en cours.</p>	
CLD Acton		<p>- Un représentant du développement économique devrait siéger à cette table.</p>	
Ville Otterburn Park		<p>- Les gens de la base (les propriétaires) devraient être impliqués dans les discussions, ainsi que des représentants de chaque secteur.</p> <p>- Il faut cibler les MRC où il y a vraiment des milieux hydriques.</p>	

RÉSULTAT DES CONSULTATIONS POUR L'IMPLANTATION DE COMMISSIONS RÉGIONALES DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (CRRNT)

ORGANISMES LIÉS À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – CRÉ MONTÉRÉGIE-EST

Organismes représentés	Pertinence	Structure	Rôle et mandats
MRC Brome-Missisquoi			
Municipalité St-Mathias sur Richelieu			
Ville de St-Ours			
RÉSUMÉ	<p>- Une commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire serait pertinente car ils ont plusieurs enjeux en commun.</p> <p>- Le fait d'avoir des discussions avec divers intervenants permettrait de prendre des décisions éclairées dans les dossiers.</p> <p>- Dans l'élaboration d'un Plan régional intégré de développement des ressources naturelles et du territoire (<i>PRDIRT</i>) la <i>CRRNT</i> se pencherait sur les dispositions des schémas qui sont en application. Le <i>PRDIRT</i>, qui est le premier mandat de la <i>CRRNT</i>, favoriserait une réflexion pour une vision d'harmonisation, pour relever les irritants, les incohérences entre les orientations prévues sur le territoire qui débordent souvent les limites administratives des MRC.</p>	<p>- La composition de la table pourrait être la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 personnes élues pour faire le pont avec la CRÉ, • 1 représentant de chacune des 9 MRC, ainsi que des personnes ressources de divers organismes et Ministères: aménagement du territoire, CLD, regroupement de propriétaires, Faune et Forêt qui ont soit une connaissance des dossiers ou une expérience pertinente. <p>- Une Table de concertation de structure assez légère pourrait s'adjoindre des comités sectoriels dans le cadre de certain dossier. La Table assurerait le suivi des dossiers.</p>	<p>- La CRRNT aurait un rôle de consultation et d'accompagnement plutôt que décisionnel.</p> <p>- Cette Table pourrait avoir les mandats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • donner une vision d'ensemble régionale; • favoriser une réflexion sur les enjeux communs; • Donner une orientation générale éclairée; • Concerter les actions entre les intervenants; • Consulter le public; • Dégager un consensus et faire des recommandations aux élus • Possibilité, éventuellement, de coordonner la mise en œuvre de certains programmes.

RÉSULTAT DES CONSULTATIONS POUR L'IMPLANTATION DE COMMISSIONS RÉGIONALES DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (CRRNT)

ORGANISMES LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – CRÉ MONTÉRÉGIE-EST

Organismes représentés	Pertinence	Structure	Rôle et mandats
Centre de la Nature	<p>Une concertation entre les différents intervenants régionaux à une même Table serait une démarche pertinente et constructive.</p> <p>Préoccupation : « Y a-t-il de l'argent prévu pour cette table de concertation? Car les groupes environnementaux n'ont pas les reins assez solides pour envoyer des gens à leur frais. »</p>	<p>- Cette table devrait être composée de représentants qui sont reconnus pour leurs compétences et leurs réalisations crédibles : « La compétence de la personne est primordiale pour siéger à une telle table. »</p> <p>- La compétence ne se mesure pas seulement par des connaissances théoriques (ex.PhD). Les membres de cette Table devraient être des gens qui ont une connaissance fine du terrain et des problématiques régionales.</p>	<p>- L'élaboration d'un plan (PRDIRT) est une démarche intéressante. Cependant, le suivi des recommandations du PRDIRT est tout aussi important. Des rapports de suivi de la mise en œuvre du plan devront être préparés.</p> <p>- La CRRNT aura un rôle à jouer pour donner des orientations sur les problèmes qui touchent la gestion des ressources naturelles.</p> <p>- La CRÉ devra prendre en considération les orientations de la CRRNT : « La CRÉ ne doit pas outrepasser sa commission mais la respecter dans ses fonctions. »</p>
CBBVM	<p>Une instance de concertation régionale serait pertinente.</p> <p>Questionnement : Qui aura le pouvoir de décider à cette commission ? Qui opérera les plans de la Commission?</p>	<p>- Au niveau des MRC, les aménagistes sont des gens qui connaissent le territoire. Leur présence au sein de la CRRNT éviterait de lui donner un caractère politique.</p> <p>- Pour la sélection des membres, une procédure par appel de candidature serait souhaitable.</p> <p>- 2 représentants du secteur forestier et 2 du secteur agricole.</p>	
Nature-Action	<p>On croit que ce serait certainement bon que les différents groupes se réunissent,</p> <p>Questionnement : Pourquoi faudrait-il que ce soit dans cette structure? Pour une telle table, faut-il vraiment relever de la CRÉ ?</p>	<p>- On ne voit pas la nécessité qu'il y ait 1 représentant par MRC.</p> <p>- La CRRNT est plutôt perçue comme un groupe d'experts reconnu pour leurs compétences.</p> <p>- Concernant la représentativité, la composition proposée est : « 2 personnes de chaque groupe concerné »</p> <p>- Sélection effectuée par appel de candidature.</p>	<p>- La commission pourrait avoir un pouvoir d'influence et d'accompagnement.</p> <p>- Un des mandats pourrait être de développer le Plan régional de développement intégré.</p> <p>- Le groupe d'experts consultants informerait et aviserait les élus des orientations proposés (pouvoir d'influence).</p>

RÉSULTAT DES CONSULTATIONS POUR L'IMPLANTATION DE COMMISSIONS RÉGIONALES DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (CRRNT)

ORGANISMES LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – CRÉ MONTÉRÉGIE-EST

Organismes représentés	Pertinence	Structure	Rôle et mandats
CREM	<p>Une instance de concertation régionale serait pertinente. Toutefois, il y a des questionnements :</p> <p>« Y a-t-il des montants d'alloués pour cette table de concertation ? »</p> <p>« Pour un plan d'action INTÉGRÉ où les gens de plusieurs secteurs se réuniront, tous sont d'accord pour dire qu'il faudra des sous. On ne peut le faire bénévolement. Les participants auront besoin d'être soutenus financièrement. »</p>		
COVABAR			<p>- Mandat consultatif :</p> <p>« Le rôle de la table ne peut être décisionnel que si les élus composent en partie à la table. »</p>
Faune Québec	<p>- La Montérégie génère environ 500 millions par année (chasse, pêche, plein air...). Par les revenus que la faune génère, il y a peut-être des possibilités de régionaliser et d'améliorer les retombés pour les intervenants locaux (ex. déléguer des fonds qui viennent des tirages au sort et des permis de chasse). Cela pourrait donner des opportunités à la région de réinvestir sur le territoire pour mettre en valeur les boisés et l'habitat.</p> <p>- Certaines activités comme le trappage peuvent avoir un impact positif en aménagement intégré par la prévention de dommages à des propriétés agricoles.</p>		
Fédération des trappeurs du Québec (Membre du Groupe Faune)	<p>Une instance de concertation régionale serait pertinente.</p>	<p>- Des représentants du secteur faune devraient être présents.</p> <p>- Assurer une représentation le plus large possible.</p>	<p>Permettre d'augmenter les retombés régionales des activités fauniques.</p>

RÉSULTAT DES CONSULTATIONS POUR L'IMPLANTATION DE COMMISSIONS RÉGIONALES DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (CRRNT)

ORGANISMES LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – CRÉ MONTÉRÉGIE-EST

Organismes représentés	Pertinence	Structure	Rôle et mandats
Municipalité St-Marcel	<p>- La création d'une Table de concertation serait pertinente : « Il serait bon d'avoir à une même table des gens compétents dans leur domaine. » - Une commission régionale faciliterait la prise de décision et aurait des montants d'argent pour accomplir des choses. Bien souvent, les élus n'ont pas toute l'information requise face aux décisions qu'ils doivent prendre. Une CRRNT pourrait réunir les compétences régionales afin d'aider les décideurs à établir un consensus dans le processus de prise de décision.</p>	<p>- La composition et la représentativité est très importantes : « Il faudrait des gens qui ont une connaissance du territoire, des gens, de la mentalité et surtout qui écoutent ce que les autres ont à dire, et qui savent influencer et se laisser influencer. »</p> <p>- La commission ne devrait pas avoir une dimension politique : « Les élus changent régulièrement, mais les gens du terrain restent. »</p> <p>- Une représentation d'intervenants de divers organismes apporterait des orientations pertinentes.</p> <p>- Le secteur de l'agriculture doit être représenté, dans une dynamique d'ouverture</p>	<p>Un rôle d'accompagnement des décideurs régionaux pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées.</p>
RÉSUMÉ	<p>Une commission serait pertinente car les MRC ont plusieurs enjeux en commun.</p> <p>Des discussions avec divers intervenants permettraient des décisions éclairées.</p> <p>Une CRRNT émane d'un réel besoin de se concerter au niveau d'une utilisation de nos ressources naturelles afin de donner une cohérence à nos actions.</p>	<p>- La composition de la CRRNT doit répondre à des critères bien définis pour les représentants qui siègeront à cette Table.</p> <p>- La Table ne doit pas être essentiellement composée d'élus. (caractère non politique) : « il ne faut pas que ce soit que des élus qui consultent d'autres élus »</p> <p>- La composition devrait être plutôt des intervenants compétents qui viennent de diverses organisations afin de donner des avis éclairés.</p> <p>- Une structure pas trop lourde : Environ une dizaine de personnes (faune, forêt, énergie, environnement) et 2 élus pour faire le lien avec la CRÉ.</p> <p>« une table de sages pour éclairer les élus. »</p>	<p>- Cette commission pourrait avoir un rôle de concertation régionale, pour leurs décisions envers le développement socio-économique, tout en ayant un pouvoir exécutif à la carte, selon les mandats que la CRÉ lui octroierait.</p> <p>- L'élaboration d'un PRDIRT et assurer le suivi serait un mandat intéressant pour favoriser la gestion des ressources naturelles et du territoire.</p> <p>- Dégager des consensus régionaux sur la gestion des ressources naturelles</p>

ANNEXE IV

Groupes représentés et mode de nomination à la table des commissaires

Catégorie d'intervenants ou Groupe sectoriel	Organismes régionaux ⁽¹⁾
Représentants des élus de la CRÉ	Élus du monde municipal membres du conseil d'administration
Représentants territoriaux	Les représentants des MRC sont désignés par chacune des MRC présentes sur le territoire pour avoir une plus grande représentativité régionale
Secteur forêt	AFM : Nomination d'un représentant par le conseil d'administration de l'Agence. -Groupement forestier du Haut-Yamaska
Secteurs environnement, bassins versants et récréation	Nomination de représentants par la voix d'un collège électoral : CREM COVABAR COGEBY Nature-Action Québec CIME Corridor Appalachien (ACA) Centre de la nature du Mont-St-Hilaire Loisir et Sport Montérégie
Secteur Faune	Nomination de représentants par la voix du collège électoral regroupant les organismes qui participent à la table sur la faune, par exemple : - Fédération québécoise de la faune (section régionale) - Fédération des trappeurs (section régionale)
Secteur développement économique	Représentants de l'industrie liés aux ressources naturelles ou au secteur de l'énergie
Représentants de propriétaires agro-forestiers	Nomination de représentants par le conseil d'administration des organismes suivants : UPA de Saint-Hyacinthe SPBSOQ SPBE

⁽¹⁾ Liste d'organismes non-exhaustive

ANNEXE V

Liste des acronymes

LISTE DES ACRONYMES

AFM	Agence forestière de la Montérégie
CLD	Centre local de développement
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CIME	Centre d'interprétation en milieu écologique
COGEBY	Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska
COVABAR	Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu
CRÉ	Conférence régionale des élus
CREM	Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
CRRNT	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
MAMR	Ministère des affaires municipales et des régions
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
OGC	Organisme de gestion en commun
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée
PRDIRT	Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire
SPFSOQ	Syndicat des producteurs forestiers du Sud-ouest du Québec
SPBE	Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie
SPB	Syndicat des producteurs de bois
UPA	Union des producteurs agricoles du Québec
